

MAIRIE DE SAINT SAUVEUR

**ARRETE DE RESTRICTION ET
D'INTERDICTION DE CIRCULATION**

Le Maire de SAINT SAUVEUR (Oise)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2212.1 - F 2213.1 et L 2213.2,
- Vu le Code de la Route notamment ses articles R 36, R 37.1 et R 225,
- Considérant que le Comité des Fêtes et Animations de SAINT SAUVEUR organise le **mardi 31 octobre 2023 à 19h00** une retraite aux flambeaux pour la **fête d'Halloween** dans plusieurs rues de la commune, il y a lieu d'instaurer par sécurité des restrictions particulières de circulation,

ARRÊTE

Article 1 : la circulation des véhicules sera restreinte le **mardi 31 octobre 2023** à partir de 19h pendant la durée de la manifestation dans les rues suivantes :

- Rue Aristide Briand
- Rue Jean Jaurès
- Rue de la Mabonnerie
- Rue des Sablons

Article 2 : la circulation des véhicules sera interdite le **mardi 31 octobre 2023** pendant la durée de la manifestation, de 19h à 22h :

- Chemin du Soupiseau
- Chemin du Mont Clair Avanne : portion comprise entre le Chemin du Soupiseau et la rue des Sablons

Article 3 : les services de la Gendarmerie et les organisateurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : ampliation du présent arrêté sera transmise pour exécution à :

- Gendarmerie de la Croix St Ouen ; Sdis 60
- Organisateurs
- Affichage, archives

Fait à SAINT SAUVEUR, le 23 octobre 2023

Le Maire,
Claude LEBON

